

EINVILLE au JARD

54370



Pour consulter le site Internet :

www.einville-au-jard.com

Pour envoyer un mail :

mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES N° 12

Convoqué le 26 juin 2015, le Conseil Municipal s'est réuni le 2 juillet 2015, sous la présidence de M. Marc VILLEMANN, Maire

PRESENTS : MM/Mmes Sylvie ADANT-VIOLART, Véronique ADMANT, Patricia BARBIER, Isabelle GENIN, Colette LANGKUST, Jacques LAVOIL, Bruno LEHMANN, Philippe LEONARD.

EXCUSES : MM/Mmes Christian BRICOT, Jean-Luc DONATIN (procuration à Bruno LEHMANN, Emmanuelle GUERRE (procuration à Jacques LAVOIL), Cédric MASSON (procuration à Colette LANGKUST), Brigitte THIRIET, Fabrice YONGBLOUTT (procuration à Véronique ADMANT).

Sylvie ADANT-VIOLART a été nommée secrétaire de séance.

- **Compte-rendu du conseil municipal du 4 juin 2015**

Lecture a été faite du compte-rendu du conseil municipal du 4 juin 2015 qui n'a fait l'objet d'aucune remarque.

- **Compte-rendu commission « Travaux » 11 juin**

Il est fait état des différents travaux en cours : Grande Rue, Eglise, voirie, assainissement, Espace Enfance, Ecole, Maison de Retraite...

En ce qui concerne les travaux de la Grande Rue, l'assainissement côté pair est terminé et le côté impair est en cours de finition. Pendant la période du 2 au 16 août, les entreprises sont en congés. La déviation sera levée pour les véhicules légers ; à la reprise des travaux, la circulation sera alternée par des feux tricolores.

- **Admission en non-valeur**

Le Trésor Public nous présente un relevé de 2 créances non recouvrables. Le conseil municipal autorise le maire à signer les mises en non-valeur.

- **Demande participation financière Archers du Sânon**

Un jeune de 12 ans, licencié à la Compagnie des Archers vient de se qualifier au championnat de France FITA qui se déroulera à Vichy du 20 au 26 juillet. Les frais engendrés pour ce déplacement sont environ de 950 €. La Compagnie des Archers sollicite une subvention exceptionnelle.

Le conseil municipal accepte (4 abstentions 7 pour) de verser la somme de 150 €.

- **Subvention Familles Rurales périscolaire**

L'association « Familles Rurales » présente le compte d'exploitation du périscolaire 2014. La subvention d'équilibre s'élève à 8 374.46 €. Un acompte 7 000 € a déjà été versé. Il convient de solder la subvention : 1 374.46 €.

Cette subvention est partagée par les communes du RPI : Bienville la Petite, Bonviller, Crion, Raville, Sionviller.

Les conseillers acceptent à l'unanimité (2 conseillers ne prennent pas part au vote étant membres de Familles Rurales).

- **Motion sur l'importance des communes**

Le maire fait lecture d'une motion envoyée par l'Association des Maires de Meurthe et Moselle sur la loi NOTRe, concernant l'élection des délégués communautaires au suffrage universel, de laisser les élus locaux de décider librement des transferts de compétences aux intercommunalités. Les maires refusent un seuil arbitraire de population pour la constitution des EPCI et Communauté de Communes, ainsi que la baisse drastique des dotations de l'Etat.

Les conseillers autorisent le maire à signer cette motion (1 contre).

- **Regroupement scolaire**

Différents devis ont été présentés pour les travaux prévus à l'école pour la rentrée scolaire de septembre 2015 :

- Aménagement RASED (salle informatique) : 2 970 € HT
- Remplacement du serveur de l'école : 2 700 € HT
- Stationnement des 4 bus : 2 200 € HT

Le conseil autorise, à l'unanimité, le maire à signer ces devis. L'ensemble de ces dépenses sera réparti sur le fonctionnement de l'école et facturé à chaque commune du nouveau RPI.

Le maire présente un projet de location ou d'achat d'un « Algeco » de 60 m² pour accueillir le périscolaire.

- **Marché complémentaire travaux Grande Rue**

Le conseil accepte à l'unanimité un marché complémentaire sur le lot n° 2 (assainissement et voirie) concernant les travaux de branchements d'eau, d'aménagement de la Place de la Fontaine, le poste électrique EDF, supplément de travaux, pour une enveloppe globale de 58 000 €.

- **Indemnité d'Administration et de Technicité**

Il convient pour les personnels non titulaires, en CDD inférieur à un an, de leur verser une indemnité IAT, à la fin du contrat.

Le conseil accepte à l'unanimité.

- **Informations diverses**

- Au vu des températures de ces derniers jours et des alertes « canicule », nous conseillons aux personnes fragiles ou seules, de s'inscrire sur le registre communal (confidentialité), afin d'être suivies par le CCAS.

- Le Conseil Départemental est venu vérifier la STEP : l'entretien et le suivi de la station sont très satisfaisants.

- Des informations de la Communauté de Communes du Sânon sont transmises.

- Le Comité des Fêtes informe que le repas républicain prévu le 14 juillet est annulé.

- Un logement T3 situé 2 rue de la Halle est disponible. Le montant du loyer hors charges est de 580 €. Toute personne intéressée peut se faire connaître en mairie.

- Le conseil municipal souhaite de bonnes vacances à tous.

Pour une durée indéterminée, le secrétariat de mairie est fermé les matins.

Il est ouvert du lundi au jeudi de 16 h 00 à 18 h 00 et le vendredi de 16 h 00 à 19 h 00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 10 septembre 2015 à 20 heures

Tournez SVP



Mesdames, Messieurs,

Depuis le début des travaux Grande Rue, et pour faciliter la circulation dans notre commune, nous avons mis les rues Karquel et du Château en sens unique.

Le changement de circulation apporte une certaine sécurité dans la commune. Les nombreux retours des Einvillois nous confortent dans notre choix.

C'est pourquoi nous demandons votre avis sur le maintien de ces sens de circulation.

Toutefois pour limiter la vitesse rue Karquel, la priorité au carrefour avec la rue de l'Union serait inversée. Un stop ou un céder le passage serait installé rue Karquel.

En instaurant une seule voie de circulation, le stationnement en serait facilité.

Nous vous proposons de participer à un sondage en nous retournant le coupon réponse ci-dessous, en mairie, avant le 31 juillet 2015.

Merci d'avance.

Pour le maintien des rues Karquel et Château en sens unique

POUR

CONTRE

SANS OPINION